

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
13 janvier 2022
n° 1 / 7934^e
pages 1 à 64



CHRONIQUE / Responsabilité civile

La faute de la victime n'ayant pas causé le dommage

> Nathan Allix

29

ÉDITORIAL

- 1 Les deux faces de la justice, *Christophe Jamin*

HOMMAGE

- 26 L'homme qui murmurait à l'oreille des auteurs, *Nicolas Balat et Philippe le Tourneau*

POINT DE VUE

- 27 La dématérialisation des sûretés, *Antoine Gouëzel*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 35 **Panorama:** Responsabilité civile, *Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz*
- 45 **Notes:** Affaire *Lafarge* ou le risque de la complicité objective de crimes contre l'humanité, note sous *Crim.* 7 sept. 2021 [3 arrêts], *Laurent Saenko*
- 50 Les principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France existent!, note sous *Cons. const.* 15 oct. 2021, *Jérôme Roux*
- 56 L'application de la jurisprudence *Authier* à une exploitation agricole appartenant en propre à un époux, note sous *Civ. 1^{re}*, 13 oct. 2021, *Fanny Hartman*
- 60 Qui dit contrariété de jugements, dit contradictoire!, note sous *Civ. 3^e*, 20 oct. 2021, *Malvina Mille Delattre*

ENTRETIEN

- 64 Bruno Pireyre – Assemblée plénière, chambre mixte et avis: rapport du groupe de travail

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322201



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

1

Les deux faces de la justice

ACTUALITÉS

4

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (assurance de groupe) : manquement au devoir d'information, *Civ. 1^{re}, 5 janv. 2022*

Consommation

Surendettement (domaine) : associé d'une société civile immobilière, *Civ. 2^e, 16 déc. 2021*

Surendettement (domaine) : membre d'un GAEC, *Civ. 2^e, 16 déc. 2021*

Protection des consommateurs (directive) : publication d'une ordonnance

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) : décalage de l'heure d'un vol, *CJUE 21 déc. 2021*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (centre commercial) : garantie de bonne commercialité, *Civ. 3^e, 15 déc. 2021*

Propriété intellectuelle

Brevet (invention de salarié) : dépôt par un tiers cessionnaire, *Com. 5 janv. 2022*

Société et marché financier

Obligation de vigilance (plan de vigilance) : option de compétence, *Com. 15 déc. 2021*

8

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (proposition de contrat) : mentions de la note d'information, *Civ. 2^e, 16 déc. 2021*

Convention d'assistance bénévole (responsabilité) : faute d'imprudence de l'assistant, *Civ. 1^{re}, 5 janv. 2022*

Vente (lésion) : délai d'exercice de l'option par l'acquéreur, *Civ. 3^e, 5 janv. 2022*

Vente (vice caché) : pas de suspension pour le délai de forclusion, *Civ. 3^e, 5 janv. 2022*

Contrat d'assurance (prescription) : constitutionnalité du régime, *Cons. const. 17 déc. 2021*

Famille-Personne-Succession

Majeur protégé (habilitation familiale) : autorisation de donation, *Civ. 1^{re}, avis, 15 déc. 2021*

11

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne (acte de naissance) : désignation de deux mères, *CJUE 14 déc. 2021*

Loi américaine (embargo contre l'Iran) : effets de l'application extraterritoriale, *CJUE 21 déc. 2021*

12

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (contrôle d'alcoolémie) : portée d'un second contrôle, *Crim. 14 déc. 2021*

15

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Université de Paris (dénomination) : annulation du décret pour excès de pouvoir, *CE 29 déc. 2021*

Étranger (rétenion) : prise en compte de l'état de vulnérabilité, *Civ. 1^{re}, 15 déc. 2021*

Gendarmerie (temps de travail) : exclusion du plafond de 48 heures, *CE 17 déc. 2021*

Étranger (rétenion) : pas d'obligation d'audition préalable, *Civ. 1^{re}, 15 déc. 2021*

Droit constitutionnel

Cour de justice de la République (commission d'instruction) : pourvoi en cassation, *Ass. plén., 21 déc. 2021*

Santé publique

Crise sanitaire (obligation vaccinale) : non-transmission d'une QPC, *Soc. 15 déc. 2021*

18

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Rémunération (convention de forfait) : mention des heures supplémentaires, *Soc. 15 déc. 2021*

Obligation de sécurité (préjudice d'anxiété) : preuve et délai de prescription, *Soc. 15 déc. 2021*

Accompagnement dans l'emploi (contrat) : action en requalification, *Soc. 15 déc. 2021*

20

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

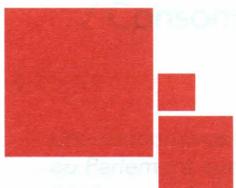
Procédure sans audience (crise sanitaire) : information des parties, *Civ. 2^e, 16 déc. 2021*

Compétence européenne (concurrence déloyale) : propos dénigrants sur internet, *CJUE 21 déc. 2021*

Confiance dans l'institution judiciaire : publication des lois après censure partielle, *Cons. const. 17 déc. 2021*

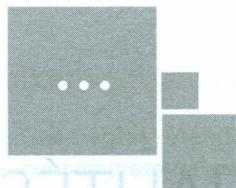
Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires) : force probante d'une attestation, *Civ. 2^e, 16 déc. 2021*



HOMMAGE

26 L'homme qui murmurait à l'oreille des auteurs
par Nicolas Balat et Philippe le Tourneau



POINT DE VUE

27 La dématérialisation des sûretés
par Antoine Gouëzel



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

29 La faute de la victime n'ayant pas causé le dommage
par Nathan Allix

PANORAMA

35 Responsabilité civile
novembre 2020 – octobre 2021
par Philippe Brun, Olivier Gout
et Christophe Quézel-Ambrunaz

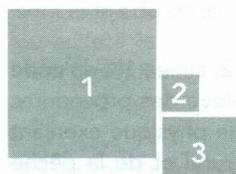
NOTES

45 Affaire *Lafarge* ou le risque de la complicité objective
de crimes contre l'humanité,
note sous *Crim.* 7 sept. 2021 [3 arrêts]
par Laurent Saenko

50 Les principes inhérents à l'identité constitutionnelle
de la France existent!,
note sous *Cons. const.* 15 oct. 2021
par Jérôme Roux

56 L'application de la jurisprudence *Authier* à une exploitation
agricole appartenant en propre à un époux,
note sous *Civ. 1^{re}*, 13 oct. 2021
par Fanny Hartman

60 Qui dit contrariété de jugements, dit contradictoire!,
note sous *Civ. 3^e*, 20 oct. 2021
par Malvina Mille Delattre



ENTRETIEN

64 Bruno Pireyre – Assemblée plénière, chambre mixte et avis :
rapport du groupe de travail

**La rédaction du Recueil
vous souhaite
une bonne année 2022**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

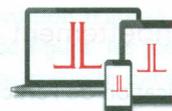
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre renouvellement.

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr**